ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Règlement de la Consultation

Prestation de portage de repas à domicile et de veille sociale

Date et heure limite de remise des offres :

09/12/2026 à 13h00

Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Arles
Direction de l'Administration Générale
11 rue Parmentier
13200 ARLES
Tél : 04 90 18 46 80

Code de la consultation : A26-SEN-06

Table des matières

1. Objet et étendue de la consultation 3
1.1. Objet de la consultation 3
1.2. Mode de passation 3
1.3. Type et forme de contrat 3
1.4. Décomposition de la consultation 3
1.5. Nomenclature communautaire 3
2. Conditions de la consultation 3
2.1. Délai de validité des offres 3
2.2. Forme juridique du groupement 3
2.3. Variantes 3
3. Conditions relatives au contrat 3
3.1. Durée du contrat ou délai d'exécution 3
3.2. Modalités essentielles de financement et paiement 4
4. Contenu du dossier de consultation 4
5. Présentation des candidatures et des offres 4
5.1. Documents à produire 4
6. Conditions d'envoi ou de remise des plis 5
7. Examen des candidatures et des offres 5
7.1. Sélection des candidatures 5
7.2. Attribution du marché 6
7.3. Suite à donner à la consultation 6
8. Renseignements complémentaires 6
9. Procédures de recours 7

1. Objet et étendue de la consultation

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Prestation de portage de repas à domicile et de veille sociale

Le présent marché a pour objet d'assurer le transport et la livraison de repas à domicile en liaison froide, en intégrant une mission de veille sociale auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes fragiles prises en charge par le CCAS d'Arles.

Lieu(x) d'exécution/livraison :

Territoire de la ville d'Arles
13200 Arles

1.2. Mode de passation

La procédure de passation est une procédure adaptée aux marchés de services sociaux et autres services spécifiques. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2131-14 du Code de la commande publique.

1.3. Type et forme de contrat

Le marché est un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum passé en application des articles L. 2125-1 2°, R. 2162-1 à R. 2162-4 du Code de la Commande Publique.

Les montants minimum et maximum annuels par période du marché sont les suivants :

Montant minimum HT	Montant maximum HT
40 000 €	170 000 €

1.4. Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Ces prestations nécessitent une coordination étroite entre l'acheteur et son/ses prestataires. La multiplicité des acteurs et la séparation des prestations de livraison de repas et de veille sociale seraient susceptibles de compromettre la qualité du suivi social des bénéficiaires.

1.5. Nomenclature communautaire

55521100-9 - Services de repas livrés à domicile

2. Conditions de la consultation

2.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois.

2.2. Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3. Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3. Conditions relatives au contrat

3.1. Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution du contrat est fixé au CCAP.

3.2. Modalités essentielles de financement et paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cadre de mémoire technique (CMT)
- Le formulaire DC1 : Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses cotraitants
- Le formulaire DC2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- Le formulaire DC4 : Déclaration de sous-traitance

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Si de nouveaux formulaires à jour sont publiés par la Direction des Affaires juridiques après le lancement de la présente consultation, les candidats sont informés qu'ils devront utiliser cette dernière version à jour, en lieu et place du document remis dans le dossier de consultation.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante : https://www.marches-publics.info. L'acheteur préconise le retrait par voie électronique en mode identifié afin que les candidats reçoivent de manière certaine toutes correspondances liées à cette procédure.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Toute erreur ou incohérence qui serait relevée par un candidat dans les pièces du dossier de consultation, devra impérativement être signalée avant la date limite de réception des offres. Le dossier de consultation pourra être modifié en conséquence par l'acheteur, en reportant s'il y a lieu la date limite de réception des offres en fonction du délai restant avant cette date et de l'importance de la modification ainsi réalisée.

Le candidat n'a pas à modifier de lui-même un élément du dossier de consultation. S'il estime que des modifications doivent être apportées, il doit en informer préalablement l'acheteur par une demande de renseignements complémentaires.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1. Documents à produire

Les documents justificatifs et autres moyens de preuve demandés en application des articles R2143-3 à 12 à fournir sont les suivants :

Pièces de la candidature :

- L'acte de candidature sur formulaire DC1

Ou

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail

Pièces de l'offre :

- Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment complété

- Le mémoire technique/cadre de mémoire technique du candidat justifiant des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

- Le plan de continuité d'activité du candidat dans le cadre de la prestation de livraison et de veille sociale

- La liste des véhicules utilisés par le titulaire pour la réalisation des prestations. Cette liste doit indiquer la marque, le modèle et le type d'énergie utilisé.

L'analyse de l'offre pourra être effectuée avant l'examen des candidatures selon les dispositions de l'article R2161-4 du Code.

Les motifs d'exclusion de la procédure de passation sont ceux énoncés aux articles L2141-1 à 11 du Code.

Conformément aux L2142-1 et R2142-1 à 14 du Code, les conditions de participation sont indiquées ci-dessous. La présentation des candidatures est effectuée selon les dispositions des articles R2143-3 & 4 du Code.

6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

L'acheteur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info

Conditions Générales d'Utilisation du profil acheteur : https://awsolutions.fr/blog/cgu/

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7. Examen des candidatures et des offres

7.1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2. Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 à R2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la collectivité se réserve la possibilité de régulariser toute offre irrégulière à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
1 – Prix	**50 %**
2 – Valeur technique	**40 %**
2-1 – Organisation de la prestation et capacité à couvrir l'intégralité du territoire communal	*20 %*
2-2 – Capacité du candidat à garantir les missions de veille sociale	*20 %*
3 – Critère environnemental	**10 %**
3-1 - Impact carbone des moyens de transport utilisés	*10 %*

7.3. Suite à donner à la consultation

L'acheteur pourra au vu des offres remises décider de recourir à la négociation avec les 2 candidats les mieux classés mais se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R2143-3 à R2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'opérateur économique est invité à se créer un espace fournisseur sur le profil d'acheteur AWS https://www.marches-publics.info et à mettre à jour ses attestations visées ci-dessus.

8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises consultées, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Toute correspondance émanant de l'acheteur sera adressée par voie électronique, conformément à l'article L2132-2 du Code, en conséquence l'adresse mail fournie dans l'offre doit être une adresse active et consultée.

La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile ou s'il a mis en place un système qui valide les courriers reçus de façon automatique, à son insu.

9. Procédures de recours

Tribunal administratif de Marseille

Le Greffe
22 et 24 rue Breteuil
13006 Marseille
Tél. : 0491134813 – Fax : 0491811387
Greffe.ta-marseille@juradm.fr

Application « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr

ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MÉDIATION:

Comité Interdépartemental de médiation
f10 boulevard Paul Peytral
13286 Marseille Cedex 20

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer devant le tribunal administratif compétent un référé précontractuel, dans un délai de 11 jours à compter de l'envoi de la décision de rejet.